

Liste de vérification pour l'inscription de l'organisme

Veuillez actualiser votre navigateur pour qu'il soit compatible avec le système d'octroi de subventions en ligne de la FTO :

Chrome	Firefox	Safari (pour Apple)	Microsoft Edge	Edge
------------------------	-------------------------	-------------------------------------	--------------------------------	----------------------

Afin de vous préparer pour votre inscription, vous devez avoir les éléments de renseignements ci-dessous à portée de la main :

SECTION D'INSCRIPTION	RENSEIGNEMENTS REQUIS	DIRECTIVES
Renseignements sur le contact principal de l'organisme	1. Les renseignements suivants seront requis pour le contact principal ou la personne ayant l'autorité légale : a. Nom b. Poste/Titre c. Numéro de téléphone d. Courriel	<i>Remarque : Le contact principal doit avoir l'autorité d'engager légalement l'organisme. Si vous remplissez l'inscription au nom du contact principal ou de la personne ayant l'autorité légale, vous devez fournir son nom et les renseignements à son sujet.</i>
Renseignements de base sur l'organisme	2. Nom de l'organisme 3. Dénomination sociale de l'organisme 4. Adresse de l'organisme 5. Renseignements sur le type d'organisme, selon le cas : a. Numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance et année d'enregistrement b. Numéro d'entreprise et année de constitution en société c. Bande/municipalité 6. Optionnel : hyperlien du site Web, numéro d'entreprise de l'Ontario (NE15) 7. Renseignements sur le contact de la direction a. Nom b. Poste/Titre c. Numéro de téléphone d. Courriel 8. Bref historique des activités, services ou programmes habituels de votre organisme (max. 500 mots) 9. Énoncé de mission, mandat principal ou objectif principal de votre organisme (max. 100 mots) 10. Décrivez brièvement l'impact que le travail de votre organisme a sur votre communauté : (max. 250 mots) 11. En moyenne, combien d'employés rémunérés votre organisme avait-il au cours des 12 derniers mois? (numérique) 12. En moyenne, combien de bénévoles aviez-vous au cours des 12 derniers mois? (numérique)	<i>Le NE15 de l'Ontario est un numéro d'entreprise que les sociétés reçoivent du gouvernement de l'Ontario aux fins de gestion des données. Si vous n'en avez pas, laissez le champ vide.</i> <i>Si vous n'avez pas d'énoncé de mission officiel, veuillez fournir un énoncé qui décrit le principal mandat ou objectif de l'organisme.</i> <i>Décrivez l'impact positif que les activités, services ou programmes de votre organisme ont sur les communautés servies.</i> <i>Indiquez le nombre total de personnes que vous rémunérez, à temps plein ou à temps partiel.</i> <i>Indiquez le nombre total de bénévoles, peu importe leur nombre d'heures de bénévolat individuel.</i>

Gouvernance (Concerne seulement les organismes de bienfaisance enregistrés et les organismes sans but lucratif constitués en société.)	13. Combien de membres compte le conseil d'administration de votre organisme? (Numérique) 14. Fournissez les renseignements sur chaque membre du conseil (max. 25 membres) : a. Prénom b. Nom de famille c. Poste d. Date de début de mandat e. Date de fin de mandat	La FTO exige des organismes de bienfaisance enregistrés et des organismes sans but lucratif constitués en société que leur conseil d'administration compte au moins trois membres. Pour qu'un organisme soit admissible à du financement, au moins 50 % des membres du conseil doivent maintenir une relation sans lien de dépendance entre eux. Une relation « sans lien de dépendance » signifie que les membres du conseil d'administration et les membres de la direction d'un organisme NE SONT PAS mariés ou liés entre eux, ne travaillent pas en tant que partenaires d'affaires ou ne sont pas autrement dans une relation où les intérêts peuvent être compromis.
Santé financière (Concerne seulement les organismes de bienfaisance enregistrés et les organismes sans but lucratif constitués en société.)	15. Conformément à notre Politique d'admissibilité et notre Politique de besoin de financement et de santé financière des demandeurs les organismes doivent pouvoir, au minimum, démontrer qu'ils offrent des services en Ontario, et prouver leur capacité de produire des ressources additionnelles de la communauté et d'autres secteurs. Par conséquent, la FTO exige les états financiers d'au moins un exercice pour pouvoir considérer un organisme comme étant admissible. Les organismes dont les états financiers reflètent moins d'un exercice (moins de 12 mois) d'antécédents financiers ne seront pas admissibles à faire une demande de financement à la FTO. La FTO demande aux organismes existant depuis moins de deux ans de fournir les états financiers d'au moins un exercice complet, qui incluent un état des recettes et dépenses, un bilan et les notes afférentes aux états financiers. Nous acceptons l'inscription d'un organisme seulement si cet organisme peut fournir les états financiers d'au moins un exercice complet. Les états financiers de tous les organismes seront évalués afin d'établir s'il existe un surplus ou un déficit, à l'aide de notre calculateur de situation financière – Exemple de déficit (pdf), Exemple de surplus (pdf). Cela constitue la première étape de notre évaluation de votre santé financière et de vos besoins financiers. Tous les organismes, à l'exception des Premières nations et des municipalités admissibles, doivent téléverser un jeu complet d'états financiers des deux exercices complets les plus récents, qui incluent un état des recettes et dépenses, un bilan et les notes afférentes aux états financiers. Les états financiers vérifiés sont préférables pour tous les niveaux de revenus. Les exigences minimales sont : • Revenus annuels de 99 999 \$ ou moins : États financiers préparés à l'interne des deux exercices les plus récents. • Revenus annuels entre 100 000 \$ et 249 999 \$: États financiers de l'exercice le plus récent, qui doivent inclure l'information comparative de l'exercice précédent. Ces	

états financiers doivent être préparés par un expert-comptable autorisé et inclure un Avis au lecteur concernant les états financiers ainsi que des notes complémentaires.

- Revenus annuels entre 250 000 \$ et 499 999 \$: États financiers de l'exercice le plus récent, qui doivent inclure l'information comparative de l'exercice précédent. Ces états financiers doivent être préparés par un expert-comptable autorisé de l'extérieur de votre organisme et inclure un Rapport de mission d'examen concernant les états financiers ainsi que des notes complémentaires.
- Revenus annuels de plus de 500 000 \$: États financiers vérifiés de l'exercice le plus récent, qui doivent inclure l'information comparative de l'exercice précédent. Ces états financiers doivent être préparés par un expert-comptable autorisé de l'extérieur de votre organisme et inclure un Rapport de vérificateur ainsi que des notes complémentaires.
- Les états financiers de l'exercice complet le plus récent doivent être préparés dans l'année suivant la fin de l'exercice. Par exemple, si la fin de l'exercice de votre organisme est le 31 mars, vous devez fournir les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 ou le 31 mars 2020, selon le plus récent.

La FTO exigera d'autres documents qu'elle étudiera et évaluera dans les cas suivants :

- Si votre organisme a accès à des actifs nets d'une valeur de plus de 12 mois de dépenses de fonctionnement, vous devez téléverser, dans un document DISTINCT, une explication de votre surplus, ainsi que vos états financiers. Vous devez démontrer que les actifs nets non assujettis à des restrictions ont été consacrés à un projet ou un objectif imminent, ou expliquer si les circonstances peuvent autrement démontrer un important besoin financier.
- Si votre organisme a un déficit accumulé supérieur à 10 % des dépenses annuelles, vous devez téléverser, dans un document DISTINCT, un plan expliquant la façon dont vous prévoyez réduire ce déficit, ainsi que vos états financiers. Le plan doit inclure des détails notamment sur les objectifs monétaires pour réduire le déficit accumulé. Il doit être raisonnable et atteignable, donner une bonne idée de votre situation déficitaire, et présenter des plans d'élimination du déficit. Vous devez aussi démontrer des antécédents de gestion financière et de gestion de déficit solides.